



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 42

Mercredi 13 novembre 2019

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillierat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 393, 394 (DS 1839), 395, 710, 1498 (DS 1790), 1501 (DS 1786) et 1502 (DS 1788), aux lieux-dits: «La Bergerie, Pré Richard, Sous Pré Richard et La Bluai», commune de Court.

Projet initial: remplacement de la conduite d'eau potable située entre la Bergerie de Court et le restaurant de Pré-Richard. Renouvellement des raccordements privés et des abreuvoirs. Construction de raccordements pour de nouveaux points d'eau dans les pâturages.

Modifications: aménagement de places en groise sous les abreuvoirs existants sur les parcelles N^{os} 393, 394 et 395 et extension du réseau d'abreuvoir sur la partie Est de la parcelle N^o 394.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage «Le Pré Richard»

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 58 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Recrutement

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le

lundi 16 décembre 2019 à 19h
au hangar des Sapeurs-pompiers de Court.

Toutes les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des Sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

Court, le 6 novembre 2019

Etat-major du CSP Montoz

Mise à l'enquête de l'oeuvre cadastrale, Court, Lot 4

La zone bâtie du village de Court a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement) de la mensuration.

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 à l'administration municipale de Court (article 38 de la Loi cantonale sur la géoinformation - LCGéo; RSB 215.341).

Les mutations 2018.7, 2019.5 et 2019.6 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (article 39 LCGéo). Les oppositions éventuelles, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser jusqu'au mercredi 18 décembre 2019 inclusivement à l'administration municipale de Court (rue de la Valle 19, 2738 Court).

En date du lundi 25 novembre 2019, de 18h30 à 21h, Monsieur Bernard Studer, ingénieur géomètre, sera présent à l'administration municipale de Court pour donner des renseignements et répondre aux questions des personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'oeuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil suisse (article 29 de l'Ordonnance fédérale sur la mensuration officielle - OMO; RS 211.432.2).

Court, le 13 novembre 2019

Municipalité de Court, Conseil municipal



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Procédure de participation concernant les routes cantonales

Le projet de construction indiqué ci-dessous est soumis à la population dans le cadre d'une procédure de participation, en vertu de l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions.

La population est invitée, pendant la mise à l'enquête, à faire part de ses remarques, suggestions ou critiques en remettant un document écrit sur le lieu même de mise à l'enquête, ou à l'Office des ponts et chaussées, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois, Grand Nods 1, 2732 Loveresse. D'autre part, une séance publique d'information sera donnée le mercredi 20 novembre 2019 à 19h dans la halle de gymnastique, salle bleue, Chemin de la Halle 4, 2735 Bévillard.

Les oppositions sont exclues dans le cadre de la procédure de participation et peuvent se faire uniquement lors du dépôt du plan de route.

Route cantonale N^o: 1375; Bévillard - Champoz

Commune: Valbirse (Bévillard)

Projet: 230.10779 / Bévillard,

Réaménagement du carrefour «RC N^o1375 - Route de Sorvilier»

Lieu de dépôt: Administration communale de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard

Durée du dépôt: 13 novembre au 13 décembre 2019

Loveresse, le 11 novembre 2019

III^e Arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois



Court

Avis de construction

** Modification du permis de construire N^o PC 218/2017 accordé le 11 juillet 2018 **

Requérant: Syndicat des Eaux des Montagnes de l'Orval (SEMOR), Case postale, 2735 Malleray.



Crémises

Avis de construction

Requérant: Monsieur Willy Knuchel, Rue Albert Gobat 4, 2746 Crémises.

Emplacement: parcelle N^o 217, au lieu-dit: «Champs Bronchat», commune de Crémises.

Projet: pose d'une clôture en treillis galvanisé à mailage diagonal (env. 130 m) d'une hauteur de 1.5 m fixé sur des poteaux en acacia d'une hauteur de 1.8 m plantés dans le terrain naturel à une profondeur de 30 cm et pose d'un portail en métal pour réaliser un enclos à moutons.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Eschert

Rapports d'analyse de l'eau potable

Date des prélèvements: 01.10.2019

Provenance de l'eau: Source de l'Envers

Traitement de l'eau: par UV

Lieu du prélèvement: Fontaine «Sur l'Eau»

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) 6

Provenance de l'eau : Source de l'Envers
Traitement de l'eau : par UV
Lieu du prélèvement : Usine Leuenberger

Résultats microbiologiques

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable
Entérocoques (par 100 ml) non décelable
Germes aérobies, mésophiles (par ml) 1

Tous les résultats d'analyses ci-dessus répondent aux dispositions légales.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (032 493 40 85).

Eschert, le 13 novembre 2019
Conseil communal

Grandval

Assemblée municipale de la Municipalité de Grandval

Jeu 5 décembre 2019, salle communale à 19h30

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2020 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2020 de la commune
3. Discuter et approuver le règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées
4. Discuter et approuver le règlement concernant la gestion d'un financement spécial pour les 150 ans de l'école
5. Discuter et approuver le règlement concernant la gestion d'un financement spécial relatif aux fluctuations de la fiscalité communale
6. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
7. Divers

Les règlements cités aux chiffres 3, 4, 5 et 6 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée. Ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfète du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 6 janvier au 4 février 2020.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 6 novembre 2019

Le Conseil municipal

Fermeture du bureau communal

En raison d'une formation à l'extérieur, le bureau communal sera fermé mercredi 20 novembre 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 13 novembre 2019

Le Conseil municipal

Bourgeoisie de Grandval

Assemblée ordinaire

Samedi 14 décembre 2019 à 14h à la salle communale.

Ordre du jour

1. PV de la dernière assemblée
2. Budget 2020:
 - a) fonds forestier
 - b) fonds bourgeois
3. Nomination d'une nouvelle bourgeoisie
4. Statuer sur l'abandon du projet photovoltaïque
5. Voter un crédit pour la construction d'une salle de bain à la bergerie de Raimeux
6. Discuter des tarifs de rémunération
7. Divers et imprévus

Grandval, le 9 novembre 2019

Le Conseil de Bourgeoisie

Paroisse réformée évangélique de Grandval

Assemblée de la paroisse réformée évangélique de Grandval

Le mercredi 18 décembre 2019, à 19h à la Maison de paroisse à Grandval

Ordre du jour

1. Accueil et salutations
2. Approbation du PV de la dernière assemblée
3. Discuter et approuver le budget de l'exercice 2020 et le taux d'imposition (inchangé)
4. Election d'un/e membre du Conseil
5. Election d'un/délégué au Synode d'arrondissement jurassien période 2020-2024
6. Informations sur la vie paroissiale/régionale
7. Divers

Communications du Conseil de paroisse de Grandval

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 18 décembre 2019 sera déposé publiquement chez la secrétaire de paroisse (tél. 079 590 83 74) jusqu'au 20 janvier 2020.

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Grandval, le 29 octobre 2019

Moutier

Avis de construction

Requérant : Garage du Roc – Jean-Daniel Rossé Sàrl, Quartier de la Verrerie 67, 2740 Moutier

Auteur du projet : Neonwidmer, 4147 Aesch

Emplacement : Parcelles N° 2274 et 2021, Quartier de la Verrerie 67 et 69

Projet : Modification des enseignes lumineuses sur le bâtiment N° 69. Pose de deux nouvelles enseignes lumineuses sur le bâtiment N° 67. Pose d'un nouveau totem lumineux.

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Zbinden Lisiane, chemin du Coteau 4, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2889, rue de la Courtine 39

Projet : Agrandissement du rez-de-chaussée en façade Ouest et ouverture d'une fenêtre à l'étage en façade Sud. Création d'une terrasse sur l'agrandissement avec escaliers.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Madame Anne Boegli, Rue de l'Ecluse 22, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 505, au lieu-dit : «Rue de l'Ecluse 22», commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation portant sur l'aménagement d'un appartement au rez-de-chaussée, nouvelle fenêtre en façade Ouest, pose de deux claustras en bois en façade Sud, construction d'un balcon avec parois en verre opaque en façade Sud du 2^e étage, pose d'une palissade en bois au Sud du bâtiment N° 22, installation d'une pompe à chaleur extérieure en façade Ouest du bâtiment 22b et d'un couvert à véhicules à l'angle Sud-Ouest de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 48 LAE, 41c OEaux, 80 LR et 56 OR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Goda Verwaltung, Untermüli 9, 6302 Zug

Auteur du projet : Rüpp Architektur GmbH, 9442 Berneck

Emplacement : Parcelle N° 466, rue Industrielle 86

Projet : Transformation d'un appartement de 4 pièces en deux appartements. Aménagement d'une place de parc supplémentaire.

Zone : HA3

Recensement architectural : Bâtiment digne de protection figurant à l'inventaire cantonal (objet C) et objet figurant dans l'ensemble bâti L.

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 novembre 2019
Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Simonin Sarah et Christian, Sous-le-Crât 4, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2833, Sous-le-Crât 4

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur aéro-aqua split.

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 13 novembre 2019

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérants : Madame Julie et Monsieur Melvin Plumez, Rte de Vicques 1, 2830 Courrendlin.

Auteur du projet : Bureau technique Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelle N° 3322, au lieu-dit : « Plein-Soleil », commune de Moutier.

Projet : construction d'une maison familiale avec garage double, construction d'une piscine extérieure et pose d'une installation photovoltaïque sur le toit.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier « Prés Zuber ».

Dérogations : art. 80 LR et 5 al. 2 du règlement de quartier « Prés Zuber ».

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 11 novembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Service hivernal 2019 - 2020

Recommandation aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes **qu'il est interdit de stationner** à proximité des carrefours, dans les virages, sur les trottoirs, sur les passages pour piétons, sur les routes étroites, dans les impasses et dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'**obligation de déneiger et de saler l'accès** aux conteneurs à déchets. **Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.**

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 13 novembre 2019

Services Techniques / Travaux Publics

Paroisse réformée Moutier

Assemblée de la paroisse réformée de Moutier

Judi 12 décembre 2019 au Foyer à 20 h 15

Ordre du jour

1. Accueil et présentation de la pasteur Liliane Gujer
2. Groupe de travail Bâtiments
 - Discussion et approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 690'000.- pour la rénovation de la cure St-Germain
 - Discussion et approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 52'000.- pour la rénovation de la place de jeux sur l'Esplanade de la Collégiale
3. Projet de Fusion des paroisses réformées de Moutier et Grandval
 - Discussion et approbation du contrat de pourparlers en vue d'une fusion
 - Discussion et approbation d'un crédit d'engagement de Fr. 30'000.- pour le projet de fusion
4. Discussion et approbation du budget 2020 et de la quotité d'impôt
5. Elections :
 - Président-e de paroisse
 - Conseiller ou conseillère de paroisse
 - Délégué-e-s au Synode d'arrondissement
6. Information Par8
7. Informations du Conseil de paroisse - Vie paroissiale
8. Rapport d'activités des pasteurs
9. Divers

Moutier, le 4 novembre 2019

Le Conseil de paroisse



Perrefitte

Avis de construction

**** Modification du permis de construire N° PC 46/2019 accordé le 9 septembre 2019 ****

Requérante : Commune municipale de Perrefitte, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : ATB SA, Ingénieurs-conseils SIA USIC, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : diverses parcelles, aux lieux-dits : « Clos du Moulin, Clos de la Chapelle et Sous-le-Tacon », commune de Perrefitte.

Projet initial : travaux de génie civil pour le remplacement de la conduite principale et raccordements privés d'eau potable, réparations ponctuelles sur

les collecteurs d'eaux mélangées, rénovation de la chaussée, suppression et pose de nouveaux candélabres.

Modifications : aménagement de deux places de stationnement en bitume à l'Est du bâtiment communal sur la parcelle N° 628 du ban de Perrefitte.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : route communale.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 6 décembre 2019 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 6 novembre 2019.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Communiqué du Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

La Municipalité est à la recherche de personnes motivées à décorer une fenêtre, vitrine ou porte de leur domicile (ou commerce) pendant la période de l'Avent. Ces décorations devront être visibles durant une journée à répartir entre le 1^{er} et le 23 décembre. Libre à chaque participant d'organiser un événement particulier le jour en question.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer au Secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou perrefitte@gmail.com) **jusqu'au 25 novembre à 10h au plus tard** son nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer sa fenêtre, ainsi que d'autres commentaires utiles si souhaité. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribué le jour choisi.

Merci à tous pour votre participation à l'embellissement de notre village pendant cette période de l'Avent.

Perrefitte, le 13 novembre 2019

Le Conseil municipal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Schürmann Nathalie et Mutti Marc, Chemin des Bouleaux 14, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Schürmann Nathalie et Mutti Marc, Chemin des Bouleaux 14, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Heinz Peter AG, Chemin de la Gare 5, 2605 Péry-La Heutte

Emplacement : Parcelle N° 1082, Chemin des Bouleaux 14

Projet : Remplacement du biotope existant par un étang de baignade naturelle avec bassin de natation en béton, non chauffé et non raccordé

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 5 décembre 2019 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 6 novembre 2019

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant: Bassin Rosemay et Roland, Ruelle du Printemps 13, 2720 Tramelan

Propriétaire: Bassin Rosemay et Roland, Ruelle du Printemps 13, 2720 Tramelan

Auteur du projet: Bassin Roland, Ruelle du Printemps 13, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1606, Rue du Dr. Tièche 20

Projet: Création d'un appartement dans la partie grange et création d'un balcon couvert

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 12 décembre 2019 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 13 novembre 2019

Le secrétariat municipal

Assemblée municipale

Lundi 16 décembre 2019 à 20h
à la Salle des fêtes Vie-des-Crêts 51

Ordre du jour

1. Voter la dépense périodique annuelle de Fr. 80'000.- relative aux bons de garde
2. Voter le crédit d'engagement de Fr. 190'000.- relatif au projet d'étude d'un bâtiment de l'enfance
3. Voter le crédit d'engagement de Fr. 105'000.- pour la réfection de la chaussée entre le passage à niveau CFF Ouest et la rue de Bellevue
4. Voter le crédit d'engagement de Fr. 500'000.- pour la réfection de la place de parc de la Salle des fêtes
5. Voter la dépense périodique annuelle de Fr. 15'000.- pour la mise à disposition d'un point de collecte des déchets spéciaux
6. Voter la dépense périodique annuelle de 30'000.00 pour la location des locaux de la Crèche municipale ou donner la compétence au Conseil municipal pour l'achat d'un immeuble en PPE au prix maximum de CHF 750'000.-
7. Adopter le budget 2020, fixer la quotité, la taxe des chiens et les taxes immobilières
8. Approuver le Règlement des bons de garde

**Retrouvez
la feuille officielle
d'avis du district
de Moutier en version
électronique sur
www.lasemaine.ch**

9. Décider de la modification du Règlement relatif à la Crèche municipale

10. Approuver le Règlement de délégation des tâches en matière de protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations

11. Approuver le Règlement de délégation des tâches en matière de services sociaux

12. Voter la dissolution du fonds spécial relatif à l'entretien et le renouvellement des immeubles du patrimoine financier et son transfert au fonds spécial relatif aux immeubles du patrimoine administratif

13. Divers et imprévus

Dépôt public des règlements

Les règlements cités aux points 8, 9, 10 et 11 sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours avant l'assemblée.

Remarque

Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé du budget 2020. Il peut également être consultés sur le site internet de la municipalité www.reconvilier.ch

Recours

Un recours contre les décisions de l'assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b, chiffre 2 LPJA, peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 13 novembre 2019

Le Conseil municipal



Saules

Modification du jour d'ouverture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera désormais ouvert au public le **mercredi de 16h à 17h** à la place du mardi.

Saules, le 6 novembre 2019

Conseil communal

Communiqué du Conseil communal

Interdiction de circuler

Il est rappelé que le Chemin du Stade reliant Saules à Reconvilier est interdit à la circulation aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs (art. 19 al. 2 OSR).

Les contrevenants seront systématiquement dénoncés à l'autorité compétente.

Saules, le 4 novembre 2019

Conseil communal

Assemblée communale ordinaire

lundi 16 décembre 2019, à 20h,
à la salle communale

Ordre du jour

1. Approbation de la modification apportée au RO (nouvel article 24a) suite à l'introduction du système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial
2. Budget 2020, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière et les autres taxes communales
3. Nomination de l'organe de révision chargé de la vérification des comptes

4. Rapport d'activité du délégué à la protection des données

5. Approbation du règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations

6. Divers

Chaque ayant-droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget communal durant les heures d'ouverture.

Les documents mentionnés aux points 1 et 5 seront déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'assemblée communale où ils pourront être consultés durant les heures d'ouverture au public, soit le **mercredi de 16h à 17h** ou à un autre moment sur rendez-vous préalablement convenu avec le secrétariat communal au 032 481 38 28.

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'assemblée communale.

Saules, le 13 novembre 2019

Conseil communal

Communiqués du Conseil communal

Factures de fin d'année

Les factures, notes de frais, vacations, service dentaire, etc. pour l'année 2019 sont à remettre au bureau communal jusqu'au 30 novembre 2019.

Saules, le 13 novembre 2019

Conseil communal

Communiqués du Conseil communal

Corvées de pâturage

Les décomptes 2019 sont à remettre au bureau communal d'ici au 30 novembre 2019.

Saules, le 13 novembre 2019

Conseil communal



Sorvilier

Corps Sapeurs-pompiers Montoz

Recrutement

Le recrutement du CSP Montoz se déroulera le

lundi 16 décembre 2019 à 19h

au hangar des Sapeurs-pompiers de Court.

Toutes les personnes âgées dès 21 ans, résidant à Court ou Sorvilier et désirant faire partie des Sapeurs-pompiers sont cordialement invitées.

Court, le 6 novembre 2019

Etat-major du CSP Montoz



Tavannes

Avis de construction

Requérants: MM Jimmy Wermuth et Joël Mennel, p.a. M Jimmy Wermuth, Vie des Crêts 31, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement de l'enseigne existante en façade Sud-Est du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis N° 8 sis sur la parcelle N° 143 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet « C » digne de protection, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 novembre 2019

Le chef des travaux publics



Valbirse

Commune bourgeoise de Malleray

Assemblée ordinaire

vendredi 6 décembre 2019 à 20h 15 à la salle du Conseil, Grand-Rue 52, 2735 Malleray

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Fixer et adopter les traitements pour 2020
3. Discuter et adopter le budget pour 2020
4. Nommer l'organe de contrôle pour la vérification des comptes
5. Divers et imprévus

Malleray, le 6 novembre 2019

Le Conseil de bourgeoisie

Avis de construction

Requérant: Madame et Monsieur Droz Laetitia et Aeberhard Jean-Pierre, Genevière 6, 2720 Tramelan

Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Communance 26, 2800 Delémont

Propriétaire foncier: Madame et Monsieur Sprunger Viviane et Jean-Marc, La Cornette 2, 2735 Malleray

Projet: construction d'une villa avec réduit et places couvertes, pompe à chaleur extérieure, à la Rue des Tilleuls 1, sur parcelle N° 1894, en zone H1, à Malleray, commune de Valbirse

Genre de construction: béton, ossature bois, plafonds: béton structure bois, façades: béton, briques, structure bois, isolation, crépis blanc cassé et gris, toit à 4 pans, inclinaison 18°, tuiles grises, selon plans déposés

Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale, en système unitaire, et à la STEP de Court

Dérogation: demande de dérogation pour le non-respect de la hauteur du réduit d'entrée de la maison, selon l'annexe 1, al. 1.2 du règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC Malleray

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 5 décembre 2019**. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 & 31 LC) dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 1^{er} novembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant: Goda Verwaltung, Untermüli 9, Postfach 9330, 8036 Zürich

Auteur du projet: Rüpp Architektur GmbH, Tigelbergstrasse 1, 9442 Berneck

Propriétaire foncier: Goda Verwaltung, Untermüli 9, Postfach 9330, 8036 Zürich

Projet: transformation du grenier existant en 3 appartements, création de 7 lucarnes (genre chien-couché), à la Rue Principale 45, en zone Centre, sur la parcelle N° 297, à Bévilard, commune de Valbirse

Dépôt public, au secrétariat communal, de la demande avec plans **jusqu'au 12 décembre 2019**. Les oppositions et les réserves de droit dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues au secrétariat communal jusqu'à cette date inclusivement.

Bévilard, le 7 novembre 2019

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 25 novembre 2019

Les membres du Conseil général de la Commune mixte de Valbirse sont convoqués le lundi 25 novembre 2019 à 19h à la salle communale de Malleray. L'ordre du jour de la séance est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 16 septembre 2019
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Nommer les membres du Bureau du Conseil général pour l'année 2020:
 - Présidence
 - Premier Vice-Présidence
 - Deuxième Vice-Présidence
 - Deux scrutateurs-trices
5. Approuver:
 - le nouveau règlement de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
 - le nouveau règlement concernant le financement spécial de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
 - le nouveau règlement concernant le financement spécial équilibre de la tâche de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
 - le nouveau règlement concernant le financement spécial «Entretien des tombes» de l'arrondissement de sépultures de Valbirse
6. Approuver un crédit de Fr. 420'000.- pour l'aménagement de 20 containers pour l'Ecole à journée continue
7. Approuver un crédit de Fr. 350'000.- pour l'assainissement du Pont de la Gérine
8. Budget 2020:
 - a. Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux
 - b. Approbation du taux de la taxe immobilière
 - c. Approbation du montant de la taxe des chiens
 - d. Approbation du budget du compte global 2020
9. Approuver le règlement du personnel de la Commune mixte de Valbirse
10. Approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations
11. Approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'école secondaire et école à journée continue du Bas de la Vallée à Valbirse
12. Approuver le transfert du prêt accordé de Fr. 780'000.- à la Maison de l'Enfance du patrimoine financier au patrimoine administratif
13. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données selon l'art. 60 al 2, lettre c)
14. Réponse à la motion 2019 / 01, Liste libre «il faut améliorer l'information à Valbirse!»

15. Réponse à la motion 2019 / 02, PBD-UDC «pour que le bâtiment de l'école à journée continue de Malleray (EJCM) devienne un dossier prioritaire»

16. Réponse à la motion 2019 / 03, PLR et sympathisants «savoir comment voter aux élections communales»

17. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

18. Rapport de la Commission scolaire

19. Informations du Conseil communal

20. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

21. Questions orales

Bévilard, le 11 novembre 2019

Au nom du bureau du Conseil général

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Invitation à une séance publique d'information

Le III^e arrondissement d'ingénieur en chef et la commune de Valbirse invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu

mercredi 20 novembre 2019

à 19h à la halle de gymnastique, salle bleue, Chemin de la Halle 4, 2735 Bévilard

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le dossier de mise à l'enquête 230.10779 / Bévilard, Réaménagement du carrefour «RC n°1375 - Route de Sorvilier» actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Valbirse, et répondre aux questions posées. A cet effet, nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 11 novembre 2019

III^e Arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Divers

Crémines

Après-midi récréatif des plus de 60 ans

Organisé par la société Gym'Elles le **mercredi 20 novembre 2019 à 14h** à la halle de gymnastique de Crémines.

Boissons et desserts offerts. Dances et animation musicale (crèche, écoliers, Les Aliziers et plein d'autres...). Tombola.

Bienvenue à tous!

Contact pour renseignements complémentaires: Dreier Chantal 076 494 82 79

Crémines, le 13 novembre 2019

Le Conseil communal

Arrondissement du Cimetière de Grandval

Assemblée ordinaire automne 2019

Mercredi, 4 décembre 2019, 20h 15

Salle de paroisse de Grandval

Ordre du jour

1. P.V. de la dernière assemblée
2. Budget 2020
3. Divers

Eschert, 13 novembre 2019

Arrondissement du cimetière de Grandval

Communication du Conseil de paroisse de Moutier

Dépôt public du budget 2020 et autres documents de la paroisse de Moutier

Le budget 2020 de la paroisse ainsi que les documents servant de base de décision pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse dès le 25 novembre 2019.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de l'Assemblée de paroisse du 12 décembre 2019 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter du 13 janvier 2020 au secrétariat de la paroisse réformée (tél. 032 493 41 95).

Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Moutier, le 4 novembre 2019

Le Conseil de paroisse

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Lundi 16 décembre 2019 à 17 h

Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17.06.2019
3. Budgets 2020
 - a) présentation du budget du Foyer de jour
 - b) présentation du budget du home La Colline
 - c) approbation des budgets
4. Comité de direction ; démission et élection
 - a) en remplacement de M. Thierry Lombard, démissionnaire, le conseil municipal de Valbirse propose M^{me} Sandra Roulet

5. Informations générales

6. Divers

A l'issue de l'Assemblée, les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Reconvilier, le 14 novembre 2019

Le Président du comité de Direction: Stéphane Terrier

Le Directeur: Jean-Daniel Renggli



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/ Service de piquet	032 494 12 22

Courriel

info@moutier.ch

informations pratiques



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Tél.: 032 497 71 10
www.court.ch
contact@court.ch

Heures d'ouverture:
notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.

Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10h30 à 12h, le mardi après-midi de 15h30 à 18h30, le me et je après-midi de 15h30 à 17h.



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Tél.: 032 493 40 85
secretariat@eschert.ch
www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11h à 12h, pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone du secrétariat: 032 499 95 55
Natel pour les cartes journalières: 079 729 56 89
Courriel: secretariat@grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9h30 à 10h30
Jeudi soir de 18h à 19h30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17h à 19h

Site internet: www.grandval.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay / Seehof

Tél. 032 499 96 60
gemeimnde@gemeindeseehof.ch

Ouvert le lundi de 9h à 11h



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Heures d'ouverture
Lu – ve 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h

Adresse courriel
secretariat@tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40
Secrétariat	032 482 60 43
Caisse	032 482 60 44
Contrôle des habitants	032 482 60 45
Travaux publics	032 482 60 47
Agence AVS	032 482 60 46
Service social	032 482 65 70

Site internet
www.tavannes.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier
2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62 ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
sur demande



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brogna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Heures d'ouverture:
Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
www.champoz.ch
admin.champoz@bluewin.ch



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture:
mercredi de 16 h à 17 h ou sur rendez-vous